



RÈGLEMENT

Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse

Article 1 : L'épreuve

L'Etoile Sportive Cycliste de Grand Bourg organise le 30 et 31 Août 2025 « **Le Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse** », sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Cet événement cycliste est une épreuve de masse conviviale réunissant principalement les pratiquants du vélo Gravel, VTT et vélos à assistance électrique et les randonneurs pédestre.

* Lieu de départ et arrivée / **Stade de Marsac – 23210 Marsac**

A noter que l'évènement est la 4ème manche du tout nouveau challenge Gravel Séries Nouvelle Aquitaine regroupant 7 épreuves sur la région Nouvelle Aquitaine :

· (Voir Règlement particulier du challenge NOAQ)

30 août : Type d'épreuve : Compétition Gravel chronométrée,

GRAVEL : 2 épreuves 60 et 100 km avec classement, uniquement trace GPS (interdit au VAE)

· (Voir annexe 1 Règlement particulier)

31 Août : Type d'épreuve : Randonnée cycliste et pédestre non chronométrée, ne donnant pas lieu à un classement

* VTT : 2 circuits 28km et 40 km avec fléchage aérien et au sol

* GRAVEL : 3 brevets 60,100,150 km, uniquement trace GPS

* Pédestre : 2 distances 10km et 17km

Article 2 : Conditions de participation

- > Être âgé de 16 ans à la date de l'évènement, 14 ans accompagné par un adulte responsable
- > Seuls les vélos de Gravel, de cyclocross et les VTT en bon état sont autorisés, qu'ils soient électriques ou non. (Électrique non autorisé le samedi sur la partie compétition)
- > Port d'un casque homologué valide à coque rigide obligatoire durant toute la durée des épreuves
- > Nécessaire de réparation autonome obligatoire.
- > Port de vêtements adaptés à la pratique
- > Au moins 1 chambre à air de rechange
- > Une pompe
- > Une clé « multi Tools »
- > Un dérive chaîne
- > Gobelet
- > Un sac à détritrus
- > Une pièce d'identité
- > Téléphone mobile toujours allumé fonctionnant sur le réseau français avec dans le répertoire les numéros de l'organisation

Article 3 : Hébergement sur le site

L'organisation dispose sur le site du Camping de Marsac d'emplacements avec la possibilité d'installer une tente ou un camping-car.

L'accès aux sanitaires est autorisé entre le samedi et le dimanche, toute la journée

Les participants s'engagent à ne pas dégrader l'emplacement confié, à respecter la végétation et à le nettoyer complètement avant de le libérer.

Les règles de bon voisinage s'appliquent à tous, la musique et bruits intempestifs sont interdits sur le site de 22h00 à 6h00.

Des frais de nettoyage et/ou de réparation seront facturés à l'occupant de l'emplacement en cas de non-respect manifeste de l'article 3.

Article 4 : Frais d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site. www.sportsnconnect.com et aussi sur place le samedi 30 août et dimanche 31 août, sauf si le nombre d'inscrits est atteint avant cette date.

L'inscription comprend :

- * Les frais perçus par notre partenaire. www.sportsnconnect.com
- * 1 plaque de cadre numérotée
- * 1 cadeau « Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse » pour le Gravel
- * Les ravitaillements sur les parcours
- * **1 plat chaud avec boisson à l'arrivée pour le Gravel** du samedi

Article 5 : Horaires

Permanence ouverte :

- Le samedi 30 août entre 8h30 et 10h & 17 h à 19 h
- Le dimanche 31 août entre 7h et 9 h 30

30 août 2025 : COURSE GRAVEL

Départ groupé pour le GRAVEL :

Briefing au départ de chaque course

Ouverture de course par les motos

* **11 h 30** pour le 100 km

* **11 h 45** pour le 60 km

31 août 2025 : BREVET GRAVEL

La présence au briefing est obligatoire pour les brevets (15 minutes avant les départs)

Départ groupé pour le GRAVEL :

* **7 h 00** pour le brevet 150 km

* **7 h 30** pour le brevet 100 Km

* **8h00** pour le brevet 60 km

(Ou départ libre entre 7h30 et 9 h 30)

Limite horaire : 18h le dimanche 31 août

31 août : RANDONNEE VTT

* Départ libre entre **8h30 et 9 h 30**

31 août : Randonnée Pédestre

*Départ libre entre 09h et 10h

Article 6 : Balisage

* Balisage des parcours pour le vtt uniquement et la randonnée pédestre

* Les parcours Gravel sont non balisés, les participants doivent suivre les parcours indiqués par la trace GPS fournie par l'organisateur 48 heures avant la manifestation, aucun changement de trace ou raccourci n'est admis.

* Sur les parcours Gravel du 31 août 3 ravitaillements sont prévus avec un **pointage obligatoire** des participants.

Article 7 : Engagements des participants

En prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- Être respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, chutes individuelle, collective, etc. et des conséquences que cela pourrait avoir sur leur santé.
- Avoir acquis un niveau sportif suffisant et en rapport avec le parcours pour lequel ils s'engagent.
- Emprunter uniquement le parcours pour lequel ils se sont engagés.
- Ne pas jeter de détritux sur le parcours et se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- Veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- Rouler à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- Être extrêmement prudent dans lors des traversées des villages, villes et tous les autres sites touristiques sur le parcours et rouler à une allure adaptée à la présence éventuelle de touristes, piétons, usagers et animaux. La responsabilité du participant pourra être engagée en cas de sinistre.
- Porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.
- A prévenir les participants d'un danger sur le parcours par tout moyen possible.
- **A avertir l'organisation par appel téléphonique ou sms en cas d'abandon**, aucun service de rapatriement n'est prévu.
- A respecter scrupuleusement le code de la route et la signalisation.

Article 8 : Droit à l'image

Tous les participants au Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse autorisent de par leur inscription les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Plus exactement en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Informatique et Libertés : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées

notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire à cette adresse mail : escgb23@gmail.com en nous indiquant votre nom, prénom, adresse, email et si possible votre numéro de plaques.

Article 9 : sécurité et santé

Les participants devront scrupuleusement respecter les consignes des bénévoles de l'organisation présents, si nécessaire, à certains points du parcours y compris l'arrêt momentané ou le changement de trace.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations et interdictions dictées par les autorités.

Article 10 : Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile lors de l'inscription de l'épreuve auprès de la FFC. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants aux épreuves des gravières roses. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle Accident Corporel : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée de leur choix.

Domage et Responsabilité Matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritus sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Article 11 : Modification / annulation

En cas de météo trop défavorable ou d'événement de force majeure, de pandémie ou de circonstances mettant en danger les participants, les organisateurs se réservent le droit de procéder à des modifications, neutralisations, arrêt ou annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, décret gouvernemental ou arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire, l'organisateur gardera 10 euros sur le total de l'inscription et remboursera la somme restante.

Article 12 : réclamation

Toute réclamation devra être présentée au seul responsable de l'épreuve qui sera seul juge de la suite à donner et des sanctions éventuelles. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressé, par écrit, à l'organisateur en indiquant le nom, prénom, N° de plaque du participant, est à adresser à : escgb23@gmail.com, dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique.

Article 13 : Adhésion

L'inscription au Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse entraîne l'adhésion pleine et entière au règlement de l'épreuve par le participant.

Article 14 : Contact organisateur

* Christophe DESENFANT - Président ESCGB

escgb23@gmail.com 06 08 15 77 24

* Théo BOURIQUET - Responsable organisation Gravel

animateur.apn@ccbgb.fr 06 30 43 97 52

COMPETITION GRAVEL 30 août 2025
Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse
23210 MARSAC

ANNEXE 1

Règlement épreuve du Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse du 30 août

Lieu et dates

Samedi 30 août 2025

Les épreuves seront ouvertes à tous femmes et hommes licenciés FFC et aux autres fédérations, ou non licenciés seront classés au classement scratch.

A noter que l'épreuve est la 4ème manche du tout nouveau challenge Gravel Séries Nouvelle Aquitaine organisé sur 7 épreuves en nouvelle aquitaine

Voir règlement du challenge **NOAQ GRAVEL SERIES**

Le Gravel des Monts & Rivières Ouest Creuse – Stade et Camping Municipal – 23210 MARSAC

Département : Creuse

1.2 Participants autorisés

Ces épreuves sont ouvertes aux licenciés (femmes et hommes) possédant l'une des licences autorisées par la réglementation fédérale FFC * (Compétition et sport épreuves de masse ou Pass découverte valide).

*Les licences autorisées de type « compétition » seront Elite Pro – Elite, Open 1/2/3 et Access 1/2/3/4, U17 et les licences « Sport » épreuve de masse ou Pass découverte valide.

L'épreuve sera également ouverte aux non licenciés français (femmes et hommes).

1.3 Les épreuves

2 épreuves donnant lieu à un classement par catégories :

Epreuve de 60 km

Ouverte uniquement aux licenciés FFC des catégories U17 / Access, licence sport et Pass, autres fédérations et non licenciés (hommes de femmes).

Epreuve de 100 km

Ouverte aux licenciés FFC des catégories Access, Open et Elite autres fédérations et non licenciés (hommes et femmes)

Un classement sera décerné pour les épreuves de catégories d'âge (Hommes et Femmes) selon les catégories suivantes :

- Femmes et hommes U17
- Femmes et hommes U19
- Femmes et hommes de 19 à 39 ans
- Femmes et hommes de 40 - 49 ans
- Femmes et hommes de 50 - 59 ans
- Femmes et hommes de 60 - 69 ans
- Femmes et hommes de 70 ans et +

1.5 Parcours et distances

Le parcours :

- Un départ/une arrivée avec deux boucles distinctes sur l'épreuve de 100 km
- Un départ/une arrivée avec 1 boucle sur l'épreuve de 50 km et 70 km

1.6 Organisation des épreuves et des départs :

- Départ 12 h pour l'épreuve de 100 km
- Départ 12 h 15 pour l'épreuve de 50 km et 70 Km

1.7 Parcours / Trace GPX et Balisage

* Les participants doivent obligatoirement être équipés de compteur GPS pour suivre les parcours indiqués par la trace GPX fournie par l'organisateur 48 heures avant la manifestation, aucun changement de trace ou raccourci n'est admis.

* Le collège des commissaires est autorisé à vérifier l'enregistrement de données des compteurs après l'épreuve en cas de litige.

* Un balisage aérien sera mis en place à titre indicatif par l'organisateur à l'endroit où il le jugera utile, cependant aucune réclamation ne sera prise en compte en cas d'erreur de parcours dû à un manque de balisage, seule la trace GPX est valable

1.8 Zone de ravitaillement / assistance technique

Le ravitaillement et assistance technique ne sont disponibles que dans les zones de ravitaillement et d'assistance technique

Les zones de ravitaillement et d'assistance technique sont :

- Km 30 sur le site de la Ballastière,
- Km 70 sur le site d'arrivée du Bois Baudron

1.9 Poste de secours

Les postes de secours équipés de liaison radio avec la permanence des Gravieres Roses Seront positionnés au niveau des 2 points de ravitaillement,

Numéro d'urgence

Christophe DESENFANT - Président ESCGB

TEL : 06 08 15 77 24

*** Théo BOURIQUET - Responsable organisation Gravel**

TEL : 06 30 43 97 52

Ludovic BODEAU – ESCGB

TEL : 06 89 97 71 10

*** Hôpital de GUERET – 23000 GUERET**

TEL : 05 55 51 70 00

1.10 Descriptif du dispositif mobile d'ouverture et de fermeture de l'épreuve

L'organisation met à disposition :

- 1 Quad pour amont de l'épreuve
- 2 motos pour l'ouverture des épreuves
- 2 motos pour la sécurité
- 2 motos pour la fermeture des épreuves
- 2 véhicules d'assistance positionnés au niveau des points de ravitaillement

1.11 Matériel et Equipement

Tout style de vélo à l'exclusion de :

- Les vélos à assistance électrique

- Vélos munis de roues lenticulaires

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien. Néanmoins, l'organisateur peut interdire le départ à un participant si l'état de son vélo présente des risques pour le(S) participant(S).

Le guidon peut être de n'importe quelle forme mais doit être d'une seule pièce, sans embouts ni extensions à clip (les guidons de triathlon et tout autre système d'extension du guidon sont interdits).

Le port d'un casque rigide est obligatoire, respectant les normes en vigueur.

Le matériel suivant est vivement recommandé à chaque participant :

- Un nécessaire de réparation comportant à minima : une pompe ou cartouche, une chambre à air, une bombe anti-crevaison ou un nécessaire crevaison tubeless, un dérive chaîne et un multi- outils,
- 50cl d'eau au minimum
- Un téléphone mobile allumé et chargé,
- Un GPS chargé ou un smartphone chargé/équipé d'une application de guidage

1.12 Frais d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.sportsnconnect.com au tarif de 20 euros, **date limite engagement en ligne 20 août**, sur place + 5 euros soit 25 euros.

L'inscription comprend :

- * Les frais perçus par notre partenaire sportsnconnect.com et FFC
- * 1 plaque de cadre numérotée et personnalisée
- * Les ravitaillements sur les parcours
- * 1 lot remis à l'arrivée pour le Gravel
- * 1 plat chaud ou casse-croute avec boisson à l'arrivée pour le Gravel

1.12 Conduite des participants

Chaque participant doit observer toutes les dispositions du règlement FFC et du guide technique de l'évènement. Chaque participant doit suivre les directives de l'organisation et des officiels et accepter les sanctions qui, peuvent être appliqués

1.13 Infractions liées à des incidents de course et pénalités

Sans préjudice du titre XII du règlement FFC, les infractions liées à des incidents de course et le non-respect du règlement FFC ou des règles de l'épreuve énoncées dans le guide technique de

l'évènement peuvent entraîner pour le participant des pénalités en temps, un avertissement ou la disqualification de l'épreuve. Les pénalités seront décidées et imposées par les officiels

Contact organisateur

*** Christophe DESENFANT - Président ESCGB**

escgb23@gmail.com

06 08 15 77 24

*** Théo BOURIQUET - Responsable organisation Gravel**

animateur.apn@ccbgb.fr

06 30 43 97 52